

Arkab défend son projet



Page 3

Après un accord avec le ministère de la Justice
**Les magistrats
mettent fin
à leur grève**

Page 24

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4924 - Mercredi 6 novembre 2019 - Prix : 10 DA

37^e mardi de mobilisation estudiantine

Une foule pleine d'espoir manifeste dans les rues du pays

Page 2

Un banal acte de terreur

Par Mohamed Habili

L'incident de Baba Hassen, où des gens ont la nuit pris à partie Ali Benflis, l'un des cinq candidats à la présidentielle du 12 décembre, n'a heureusement pas donné lieu à des voies de fait, mais juste à des vociférations de basse facture. A ce stade, il peut même se révéler salutaire, pour autant qu'il fasse prendre conscience de la violence latente qu'il y a dans le mouvement désormais d'opposition radicale à l'échéance prochaine. Sa laideur a été telle qu'elle a dû choquer bien des Algériens. Il n'en constitue pas moins un acte de terreur. Acte de terreur en ce sens que ses acteurs cherchaient à faire suffisamment peur à l'homme pour l'obliger à retirer sa candidature - bien qu'il soit en lui-même assez anodin, et peut-être contreproductif. Reste qu'il est tout à fait conforme à la nature d'un mouvement qui dès le départ s'est identifié au peuple, et qui pour cela est d'inspiration totalitaire. Si en son temps le FIS avait basculé dans la violence, ce n'est pas parce qu'il avait été frustré d'une victoire électorale, c'est parce qu'il pensait être le peuple depuis quasiment sa création. Le peuple lui-même, non pas seulement son représentant. Partant de cette identification, il récusait sans appel le titre de parti qu'on lui donnait. Il n'était pas un parti parmi d'autres, il était le peuple, il faisait corps avec lui, telle était sa conviction première, fondamentale. C'est ce ressort intime qui l'avait fait basculer dans la violence dès que l'occasion s'était présentée. Un mouvement qui croit faire un avec le peuple ne tardera pas à récuser toute autorité n'émanant pas de lui. Et du même coup à recourir à la violence contre ses adversaires.

Suite en page 3

Tout en ouvrant des perspectives d'exportation

L'Algérie renoncera graduellement à l'importation de céréales



PH/D. R.

Le Premier ministre, Nouredine Bedoui, a affirmé que le gouvernement était déterminé à impulser et développer la filière céréalière pour assurer la sécurité alimentaire du pays et renoncer graduellement à l'importation tout en ouvrant des perspectives d'exportation dans l'avenir, a indiqué un communiqué des services du Premier ministre. [Lire page 2](#)

Ancien vice-président de la Cour africaine

Fatsah Ouguergouz : «Les droits de l'homme, une culture difficile à établir»

Page 4

Salon international du livre d'Alger

Un vibrant hommage rendu à Abdelkader Alloula

Page 13

Tout en ouvrant des perspectives d'exportation

L'Algérie renoncera graduellement à l'importation de céréales

■ Le Premier ministre, Nouredine Bedoui, a affirmé que le gouvernement était déterminé à impulser et développer la filière céréalière pour assurer la sécurité alimentaire du pays et renoncer graduellement à l'importation tout en ouvrant des perspectives d'exportation dans l'avenir, a indiqué un communiqué des services du Premier ministre.

Par Meriem Benchaouia

Présidant une réunion interministérielle consacrée à l'examen du Programme de développement de la filière céréalière, notamment dans le Sud et les Hauts plateaux, M. Bedoui a indiqué que le «gouvernement s'emploie à impulser et développer cette filière pour assurer notre sécurité alimentaire, et renoncer graduellement à l'importation, désormais un lourd fardeau pour le Trésor public tout en ouvrant, dans l'avenir, les perspectives d'exportation». Pour ce faire, le gouvernement, poursuit M. Bedoui, est «déterminé à soutenir ce secteur notamment dans le Sud et les Hauts Plateaux, au vu des compétences et des capacités productives dont recèlent ces régions faisant d'elles l'avenir de l'agriculture en général, et particulièrement la filière céréalière». Ont pris part à cette réunion, les ministres de l'Enseignement supérieur, de l'Industrie, de l'Agriculture, du Commerce et des Ressources en eau, les deux Secrétaires généraux des ministères de l'Intérieur et des Finances, le directeur général de l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) et le DG du Bureau national d'études pour le développement rural (Bneider). Le Premier ministre a écouté, lors de cette réunion, un exposé présenté par le ministre de l'Agriculture sur les principaux indicateurs de cette filière et les mesures proposées pour son développement. Ce dernier a fait état de la hausse considérable des niveaux de production atteignant 56,3 millions de quintaux, avec une augmentation remarquable de la quantité du produit collecté, de l'ordre de 28 millions de quintaux, soit 152% par rapport aux niveaux de collecte enregistrés au cours de la dernière décennie, a ajouté la même source. Le ministre de l'Agriculture a présenté également une synthèse qui a fait ressortir l'impact très positif des mesures décidées par le gouvernement en matière de rationalisation des importations de céréales dans le cadre de la régulation des importations et la préservation des réserves nationales en devise, citant notamment l'essor qualitatif qu'a connu la production de blé dur avec 32 millions de quintaux. Cette réalisation a permis d'atteindre l'autosuffisance en arrétant, en juin 2019, les importations de cette matière. Ces mesures ont réduit considérablement la facture d'importation de plus d'un milliard Usd, dont 908 millions Usd pour le blé dur. Intervenant à l'issue de l'exposé, M. Bedoui a relevé que l'analyse de la réalité économique de notre pays fait

ressortir plusieurs dysfonctionnements et phénomènes très négatifs, notamment en matière d'orientation et d'efficacité de la subvention accordée par l'Etat, outre le phénomène de gaspillage du pain, qui a atteint un seuil alarmant, pèse sur le Trésor public et s'oppose aux valeurs de notre société. Les statistiques font état de 10 millions de baguettes gaspillées par jour, soit 36 milliards de DA par an.

Rationalisation de la consommation de blé tendre et lutte contre le gaspillage

Par ailleurs, le Premier ministre a relevé l'impératif de poursuivre le travail pour la rationalisation de la consommation locale en blé tendre, à travers notamment la lutte contre le gaspillage dans la consommation du pain et à diversifier le mode alimentaire pour protéger la santé du citoyen. Pour ce faire, le Premier ministre a décidé de lancer une large campagne de sensibilisation, supervisée par les ministres du Commerce et de la Santé, avec la participation de tous les secteurs concernés, notamment l'Education nationale et les Affaires religieuses ainsi que les organisations de la société civile, en sus des experts de la santé et de la communication, et l'utilisation de tous les canaux de communication, et plus particulièrement les réseaux



sociaux. Il s'agit en outre d'encourager l'utilisation et la vulgarisation des énergies renouvelables dans le domaine agricole et dans la filière céréalière, en particulier à travers, notamment l'octroi d'avantages exceptionnels au profit des investisseurs, notamment dans les Hauts-Plateaux et le Sud. Dans le même sillage, le Premier ministre a ordonné l'adoption d'une approche de généralisation des énergies renouvelables dans le cadre de la relance des projets d'électrification agricole de façon à permettre d'économiser les ressources et de garantir un bénéfice à un plus grand

nombre d'investisseurs agricoles, cette mesure ayant été une revendication insistante de cette catégorie. Il a appelé à poursuivre la régulation et l'organisation de l'activité de transformation du blé subventionné en introduisant des quotas au profit de tous les transformateurs à hauteur de 40% de leurs capacités de transformation. M. Bedoui a souligné la nécessité de simplifier les procédures relatives à la commercialisation, le transport et l'utilisation des engrais par les investisseurs agricoles à travers la révision du cadre réglementaire à l'effet de préserver la santé des citoyens, et de relancer les

expériences fructueuses en matière de fermes pilotes et la création des pôles d'excellence dans le domaine agricole, notamment dans les régions des Hauts-Plateaux et du Sud. Enfin, il a plaidé pour l'accélération de l'opération d'assainissement et de récupération et d'inscription du foncier agricole, octroyé ou inexploité, dans le cadre de cette nouvelle stratégie de développement du secteur de l'agriculture et de la céréaliculture, notamment sa mise en exploitation au profit d'investisseurs agricoles, a conclu le communiqué.

M. B.

37^e mardi de mobilisation estudiantine

Une foule pleine d'espoir manifeste dans les rues du pays

Clamant haut et fort l'annulation de l'élection présidentielle, exigeant une Algérie libre qui garantisse à ses citoyens tous leurs droits, des milliers d'étudiants rejoints par des citoyens ont gagné hier les différentes rues du pays pour le 37^e mardi consécutif. La mobilisation des étudiants et citoyens reste intacte. Hier, pour le 37^e mardi, des milliers d'étudiants renforcés par un nombre incalculable de citoyens ont marché aux quatre coins du pays. Quatre jours après l'annonce par l'ANIE des cinq candidats à la présidentielle du 12 décembre prochain, des manifestants sont sortis à Oran, Constantine, Tizi-Ouzou, Bouira, Annaba, Sétif, Béjaïa et Alger pour exiger l'annulation de cette élection expliquant que «ce sont des figures de l'ancien système». En effet, dès 10h du matin, des centaines d'étudiants et de citoyens se sont rassemblés au niveau de la place des Martyrs. Les manifestants ont ensuite effectué leur marche habituelle. Mais arrivés au niveau de la place Emir Abdelkader, les manifestants se sont divisés en deux



groupes, l'un a effectué sa marche habituelle qui consiste à avancer vers la Grande poste en passant par l'avenue Pasteur, puis devant la Fac centrale. Et le deuxième groupe a tenté d'avancer vers le siège de l'APN mais ils ont été bloqués au boulevard Mostepha Ben Boulaid par un important dispositif de police. Les forces de l'ordre

n'ont pas hésité à user de la force pour refouler les manifestants à ce niveau-là. Lors de cette nouvelle marche les citoyens ont exprimé leur attachement au départ des symboles de l'ancien régime avant l'organisation de la présidentielle dont ils exigent l'annulation aussi. Les manifestants ont brandi des pancartes revendiquant

la libération des détenus d'opinion et l'instauration de l'Etat de droit, outre leur rejet du projet de la loi sur les hydrocarbures scandant «baouha el khawana» (les traités l'ont vendu), «Le Parlement ne nous représente pas». Ils ont aussi réclamé le départ de Bensalah et Bedoui. Les portraits du moudjahid Bouregaa et d'un universitaire nommé Yasmine Dahmani, placés en détention, étaient également très présents. Des marches similaires ont été organisées dans plusieurs wilayas du pays, où plusieurs étudiants ont scandé des slogans appelant, pour la plupart, au départ de tous les symboles de l'ancien régime, à la poursuite de la lutte contre la corruption, au changement et au rejet de l'ingérence étrangère dans les affaires internes du pays, l'annulation de l'élection présidentielle, la libération des détenus d'opinion, la libération de la presse et de la justice. Des mouvements de grève sont également annoncés dans plusieurs secteurs.

Thinhinene Khouchi

La loi sur les hydrocarbures devant l'APN

Arkab défend son projet

■ Le projet de loi sur les hydrocarbures, adopté en octobre dernier par le Conseil des ministres, a été débattu, hier en plénière, par l'Assemblée populaire nationale (APN).

Par Louiza Ait Ramdane

Le texte controversé devrait, selon le ministre de l'Energie, attirer davantage d'investissements étrangers en rendant le marché algérien plus attractif, et éviter une crise énergétique qui se profile à l'horizon 2030. Le texte a suscité et continue de susciter de vives réactions de la part de la société civile et même de la classe politique. Le ministre de l'Energie explique qu'officiellement nous avons consommé 60 % de nos réserves. Une consommation qui augmente de 7 % à 8 % annuellement. Si le rythme se poursuit, on aura épuisé nos ressources d'ici à 2030, d'où l'urgence d'adopter ce projet de loi. Devant un hémicycle pratiquement vide, avec à peine une centaine de députés présents, le ministre de l'Energie a défendu le projet.

Lors de la présentation du projet de loi, le ministre de l'Energie, Mohamed Arkab, a déclaré que l'exploration de nouvelles réserves de pétrole et de gaz est devenue une exigence pour l'Algérie, ce qui nécessite un cadre juridique approprié.

Ce qui rend ce projet important et urgent, selon Arkab, est le recul de l'exploration pétrolière dans le pays. Cette situation a rendu Sonatrach incapable de supporter le poids énorme de ces activités et au moment où la demande intérieure en énergie est sans précédent, le marché européen connaît une concurrence féroce imposée par les principaux producteurs. Il a déclaré que les réticences des entreprises étrangères à investir dans l'activité d'exploration pétrolière en Algérie ont fait que les charges supportées par Sonatrach pour ces activités sont passées de 370 millions de dollars entre 2000 et 2009 à 671 milliards de dollars entre 2010 et 2016. Pour faire face à cette situation délicate, le ministre indique que le projet de loi est arrivé avec de nouvelles mesures juridiques, institutionnelles et fiscales, visant à garantir l'ouverture au partenariat étranger pour renforcer la Sonatrach. En ouverture de la séance, le président de l'APN a bien défendu le projet malgré la conjoncture politique et économique actuelle. Pour Slimane



Ph/E. Soraya/U. A.

Chenine, «il est temps d'écouter ce que disent les experts et les compétences». «L'Algérie a besoin, dans cette conjoncture, d'écouter ses experts et cadres». Le président de l'APN estime que «ce projet tient compte des richesses du pays et de l'intérêt des générations futures». Le président de la chambre basse du Parlement ajoute dans son allocution que le nouveau projet de gouvernement «a pour finalité de permettre à la Sonatrach d'être compétitive sur le marché international de l'énergie, marqué par une concurrence féroce». Pour Slimane Chenine, «l'ère des intérêts personnels aux dépens de l'intérêt général est révolue».

Pour rappel, le projet de loi sur les hydrocarbures a été longuement débattu par la Commission des affaires économiques qui a proposé un certain nombre d'amendements, comme par exemple l'importation des véhicules d'occasion de moins de cinq ans au lieu de trois ans.

Composé de 238 articles, ce projet de loi détermine le régime juridique et celui fiscal applicable aux activités hydrocarbures amont, ainsi que les droits et

obligations des personnes exerçant ces activités. S'agissant du cadre institutionnel, trois formes de contrats sont proposées dans le projet de loi. Le but recherché est d'assurer, à la fois, plus d'attractivité dans le secteur et épargner les ressources financières de la compagnie nationale, Sonatrach, dans la quête de nouvelles découvertes gazières et pétrolières.

Les initiateurs du projet de loi ont placé, par ailleurs, la satisfaction des besoins du marché national et son approvisionnement en hydrocarbures au centre du futur cadre juridique, en lui accordant un caractère prioritaire. L'aspect contrôle a été aussi pris en considération dans ce projet de loi, qui y consacre toute une partie intitulée : «Infractions, sanctions et recours».

La future loi sur les hydrocarbures a, en outre, déterminé les prix de vente du gaz naturel et des produits pétroliers pour le marché national, et consacre la possibilité de limiter la production des hydrocarbures pour des raisons liées aux objectifs de la politique publique en la matière. Dans ce cadre, il est précisé que

les limitations de production d'hydrocarbures font l'objet d'une décision du ministre du secteur qui en fixe les quantités, la date d'effet et la durée. L'attribution d'une concession amont ou la conclusion d'un contrat d'hydrocarbures est subordonnée à l'obtention par Alnaft d'un titre minier, stipule le projet de loi, ajoutant que les conditions et les modalités de délivrance des titres miniers sont fixées par voie réglementaire. Les principes directeurs du projet de loi reconduit la règle 51/49 % (régissant l'investissement étranger en Algérie) et opte pour une diversification des formes contractuelles, ainsi qu'une réaffirmation du monopole de l'entreprise nationale sur l'activité de transport par canalisation. S'agissant des transferts des droits et obligations dans le cadre du contrat d'hydrocarbures, le projet de loi stipule notamment que l'Entreprise nationale dispose d'un droit de préemption à l'occasion de tout transfert d'intérêts dans un contrat d'hydrocarbures, sauf lorsque le transfert intervient au profit d'une entité affiliée.

L. A. R.

Colloque international d'Oran

Une cinquantaine de communications sur le tourisme durable

Une cinquantaine de communications ont été enregistrées par les organisateurs du prochain colloque international sur «Les technologies de l'information au service du tourisme de la ville d'Oran (CITI-Oran)», a-t-on appris hier de la coordinatrice de cet événement, Asma Bengueddache. «La mise en place des meilleures pratiques de tourisme durable constitue

l'objectif essentiel de ce colloque international, programmé pour la mi-décembre prochain», a précisé à l'APS la coordinatrice, à l'échéance de l'appel à manifestation d'intérêt. Une cinquantaine de communications ont été proposées par des chercheurs universitaires, des opérateurs économiques et cadres du mouvement associatif, a-t-elle expliqué. La sélection des sou-

missions en perspective de leur présentation durant le colloque est prévue prochainement après examen par le comité scientifique, a-t-on indiqué. L'événement sera axé sur quatre thématiques essentielles intitulées «Histoire et patrimoine culturel d'Oran», «Les services touristiques innovants», «L'image de la ville d'Oran via les outils de communication» et «Ecosystèmes et

conservation de la biodiversité dans la région d'Oran». Les prochains Jeux méditerranéens d'Oran 2021 (JM-2021) seront également abordés lors du colloque, à travers un symposium et un concours des meilleures applications intégrant des technologies innovantes pour la promotion du tourisme durable, a-t-on souligné.

G. B./APS

LA QUESTION DU JOUR

Un banal acte de terreur

Suite de la page une

A une violence qui d'ailleurs n'en est pas une à ses yeux, puisqu'elle est celle de tout un peuple dirigée contre un ennemi à la fois isolé et tyrannique. Dans une partie de l'opposition, on parlait alors de violence populaire légitime pour justifier ses actes de terreur. Entre le FIS, et en général tout intégrisme, et ce qu'on appelle le hirak, il y a cette même identification au peuple qui est d'essence totalitaire, et qui par avance fonde la violence tout en la légitimant. On objectera que contrairement au FIS, qui n'était pas démocratique, le hirak lui par contre est démocratique. C'est juger un mouvement politique non pas par ses caractéristiques observables de l'extérieur mais par ce qu'il affirme de lui-même. D'ailleurs le FIS se considérait lui aussi comme un mouvement démocratique, et pour cause, il était le peuple. Cela dit, nous n'en sommes pas là, le pacifisme ayant été jusque-là un trait marquant du mouvement parti le 22 février dernier. Mais qu'il se prépare à basculer dans la violence, il y a tout lieu de le craindre au vu de certaines de ses dispositions actuelles. Bien entendu, toutes ses composantes ne le suivront pas dans cette voie. Ce mouvement a ceci de particulier en effet qu'il charrie les tenants d'idéologies non seulement différentes mais opposées. Ses fractions les plus tentées par la violence risquent de se retrouver seules au moment du passage à l'acte, si bien sûr elles vont jusque-là. Elles peuvent aussi faire le choix contraire si elles se sont trop nettement dégarnies pour pouvoir continuer d'entretenir la fiction d'être tout le peuple algérien, et de parler en son nom. Ce que le mouvement fait encore. Il s'est même dernièrement approprié d'autorité le 1^{er} Novembre, le premier des symboles de la nation. Il a poussé la confiscation jusqu'à considérer son 1^{er} novembre supérieur à celui de 1954, puisque le sien serait en train de libérer les Algériens eux-mêmes, alors que le premier a seulement libéré le pays. Impossible de faire plus en matière de provocation. Mais il n'y a pas lieu de s'attendre à autre chose de la part d'un mouvement qui se dit être le peuple.

M. H.

Ancien vice-président de la Cour africaine

Fatsah Ougergouz : «Les droits de l'homme, une culture difficile à établir»

■ *Rencontré lors de la tenue du 4^e Dialogue judiciaire africain, qui s'est tenu dans la capitale ougandaise, Kampala, du 29 octobre au 1^{er} novembre, Fatsah Ougergouz, juge algérien, ancien vice-président de la Cour africaine des droits de l'homme & des droits des peuples, évaluant cette rencontre continentale, dans cette interview accordée au «Jour d'Algérie», fait le point sur la problématique des droits de l'homme en Afrique, tout en évoquant ce que devrait être l'instance nationale en charge de ce volet en Algérie.*

Propos recueillis depuis Kampala par Lynda Naili



PH. > D. R.

la bonne gouvernance, la primauté du droit, les élections libres, la liberté d'expression, le droit à manifester...

En fait, il est très difficile d'établir une culture des droits de l'homme sans le substrat d'une culture démocratique à laquelle participe également la culture judiciaire. D'où la nécessité de créer et d'instaurer cette culture judiciaire dans les Etats membres de l'Union africaine. C'est cette culture judiciaire interne (au niveau national) qui est à son tour nécessaire pour l'instauration d'une culture judiciaire continentale au niveau de l'UA. C'est en tout cas, l'objectif de ces quatre dialogues judiciaires que la Cour organise tous les deux ans depuis 2013.

Et depuis, y a-t-il eu des évolutions concrètes ?

Le Jour d'Algérie : Quelle lecture faites-vous de cette 4^e édition du Dialogue judiciaire africain ?

Fatsah Ougergouz : Les enseignements à tirer de ce 4^e Dialogue judiciaire africain est que d'abord trois jours de travaux, c'est un peu court. Les organisateurs ont voulu se concentrer sur des questions d'actualité comme celles notamment des migrations, du droit à la nationalité, du contentieux électoral pour lequel en Afrique se tient une quinzaine d'élections par an en moyenne et pour lequel le Dialogue judiciaire africain se devait d'aborder. Mais on aurait pu traiter les problématiques telles que celle ayant trait aux droits socio-économiques et culturels, ainsi que celle relative à la sécurité.

La question des droits de l'homme, un sujet très sensible pour les pays d'Afrique ?

C'est une question très sensible sur tous les continents mais beaucoup plus dans les pays en voie de développement, dans tous les pays où l'Etat de droit n'est pas encore fermement assis, et ce, dans la mesure où elle touche à la démocratisation,

la bonne gouvernance, la primauté du droit, les élections libres, la liberté d'expression, le droit à manifester... En fait, il est très difficile d'établir une culture des droits de l'homme sans le substrat d'une culture démocratique à laquelle participe également la culture judiciaire. D'où la nécessité de créer et d'instaurer cette culture judiciaire dans les Etats membres de l'Union africaine. C'est cette culture judiciaire interne (au niveau national) qui est à son tour nécessaire pour l'instauration d'une culture judiciaire continentale au niveau de l'UA. C'est en tout cas, l'objectif de ces quatre dialogues judiciaires que la Cour organise tous les deux ans depuis 2013.

Le thème de ce 4^e Dialogue est dédié à la jurisprudence. En quoi consiste la jurisprudence en matière des droits de l'homme ?

La jurisprudence, ce sont les décisions qui sont rendues par la

Cour africaine sur les principales décisions qui marquent la vie judiciaire de ces institutions, et peuvent avoir des répercussions sur la jurisprudence interne des Etats de l'UA. L'un des intérêts de ces dialogues, pour les magistrats nationaux, c'est de connaître l'existence de la Cour africaine, sa jurisprudence, et de s'en inspirer dans l'élaboration des décisions de la Cour suprême, dans de nombreux domaines, en particulier dans celui du contentieux électoral.

En fonction des Etats, l'on retrouve, un conseil national, des tribunaux ou des cours de droits de l'homme. Qu'est-ce qui différencie ces trois instances judiciaires ?

Un conseil national est un organe consultatif qui ne peut certes pas statuer sur une affaire avec une force exécutoire mais il a quand même un pouvoir de recommandation. Il reste qu'il est une institution de protection des droits de l'homme qui a son rôle à jouer dans la promotion de ceux-ci. Depuis une vingtaine d'années, on assiste, dans le monde entier, à l'exception de la Suisse, à la floraison d'institutions que l'on nomme des institutions nationales des droits de l'homme. Ce sont des organisations financées par les Etats et qui ont toutes un rôle consultatif. Elles n'ont pas le même statut que celles non gouvernementales qui elles ont un rôle militant. Toutefois, elles ont un rôle important dans la dénonciation de certains agissements de l'Etat. Selon les principes de Paris (principes concernant le statut et le fonctionnement des institutions nationales pour la protection et promotion des droits de l'homme), ces institutions sont classées en fonction de leur indépendance. Certaines sont classées A, qui est le reflet d'une totale indépendance, d'autres, où l'indépendance n'est pas totalement assise, ont le statut B.

Qu'en est-il pour l'Algérie ?

L'Algérie est dotée d'un conseil national des droits de l'homme, classé A, mais a été rétrogradé au statut B. Il a son mot à dire sur beaucoup de questions qui touchent la société algérienne. Il pourrait, avec toutes les limites qui sont les siennes, prendre position sur ces questions et même sur les textes de loi où il pourrait émettre des propositions en faveur des droits de l'homme. Pour cela, soit il peut être saisi par le gouvernement, soit le faire de proprio motu et proposer des amendements à des textes de loi ou même proposer des projets de loi en la matière.

Dans ce cas, un conseil national des droits de l'homme peut-il être une composante de la société civile durant une élection ?

Non, mais il peut même se constituer institution d'observation sur la manière de superviser les élections, les éventuelles imperfections de celles-ci.

Qu'est-ce que le contentieux électoral ?

Toutes les contestations émises par les candidats que ce soit au niveau local (élections municipales) ou national (législatives ou présidentielles) qui suivent des élections soit dans le comptage des voix, dans la

transparence, l'indépendance et l'impartialité des organes de supervision du scrutin. Ce contentieux est porté au niveau des organes habilités ; en Algérie il s'agit du Conseil constitutionnel, organe suprême en termes de gestion du contentieux électoral.

A quel moment une élection peut-elle être invalidée ?

Tout dépend de l'ampleur de la violation. Cette décision reste à la libre appréciation du Conseil constitutionnel. Chaque juridiction chargée d'examiner le contentieux électoral dans tous les Etats, a sa propre jurisprudence et son propre pouvoir d'appréciation des conséquences possibles d'une violation de la loi électorale. Ceci dit, les instances nationales en charge des élections, qui n'ont pas le pouvoir judiciaire, peuvent par ailleurs invalider une candidature suite à un dépassement ou à une fraude dénoncée et avérée. Ce qu'il faut savoir toutefois est que cette autorité n'empiète pas sur le pouvoir souverain du Conseil constitutionnel.

Pensez-vous que l'introduction du quorum dans un système électoral soit nécessaire ?

Le quorum est une question importante qui dépasse largement le cadre d'une crédibilité d'une élection et va même assoir ou porter atteinte à la crédibilité d'un acte législatif quel qu'il soit. S'il n'y a qu'un seuil critique de citoyens qui participent à l'adoption d'une décision ou à l'élection d'un candidat à quelque niveau qu'il soit, à mon sens, c'est une atteinte à la démocratie. La souveraineté populaire devrait s'exprimer avec un niveau planché, du moins pour les questions importantes, sociétales par exemple et il en va de même pour les élections. Une question sur laquelle le législateur algérien devrait s'inspirer, si révision de Constitution il y a, pour introduire un quorum de 30% au-dessous duquel toute élection serait invalidée. **L. N.**

Bio-express

JURISTE en droit de l'Université de Saint-Etienne (France) et titulaire d'un doctorat en droit international de l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève (Suisse), Fatsah Ougergouz, arbitre, conciliateur et médiateur indépendant, outre d'être membre de la Commission internationale de juristes (Genève), a notamment été juge et vice-président de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples de 2006 à 2016. Il a été Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Burundi (nommé par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, 2010-2011). Jusqu'en novembre 2006, il était Secrétaire de la Cour internationale de justice (La Haye) où il a exercé pendant douze ans. Avant de rejoindre l'organe judiciaire principal de l'ONU, il était juriste au Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations unies (New York), puis Spécialiste des droits de l'homme détaché au Rwanda par le Haut-Commissaire des Nations unies aux Droits de l'Homme (Genève). **L. N.**

Pétrole

L'Opep abaisse ses prévisions de croissance de la demande d'ici à 2040

■ L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) a revu hier à la baisse ses prévisions de la croissance de la demande pétrolière d'ici à 2040, citant le ralentissement économique mais aussi les politiques pour limiter les émissions dans les pays développés.



Par Salem K.

La demande mondiale de brut doit progresser de près de 12 millions de barils par jour (mbj) à long terme, passant de 98,7 mbj en 2018 à 110,6 mbj en 2040, indique l'organisation dans son rapport annuel sur le pétrole. La prévision a toutefois été revue à la baisse de plus de 1 mbj à cet horizon comparée au rapport publié l'an dernier. «La plus grosse part de cette révision est liée à une plus faible activité économique par rapport aux attentes de 2018», explique l'Opep. «A cela s'ajoute la perspective de gains d'efficacité énergétique plus importants ainsi que des changements de carburant dans plusieurs pays, en particulier ceux où un accent politique plus marqué sur les émissions (de gaz à effet de serre) est attendu»,

poursuit-elle, faisant allusion aux efforts pour limiter le réchauffement climatique. L'évolution de la demande pétrolière est aussi très différente selon les régions. Dans les pays développés de l'OCDE, elle devrait ainsi atteindre un plafond ces prochaines années avant d'entamer un déclin. L'Opep y attend une implantation «significative» des véhicules fonctionnant avec des carburants alternatifs au pétrole, comme l'électricité ou l'hydrogène. En revanche, les besoins des autres pays en développement devraient plus que compenser ce déclin. Leur progression démographique et économique ainsi que l'émergence de la classe moyenne devrait y contribuer à la soif de pétrole. Du côté de l'offre d'hydrocarbures liquides (pétrole, gaz naturel liquéfié...), l'Opep prévoit qu'elle augmentera de 11,8 mbj d'ici à 2040, à

110,8 mbj, avec une hausse de ses propres capacités mais aussi une progression de la production des pétroles de schiste américains à moyen terme. Les 14 pays de l'Opep et leurs 10 alliés du groupe dit Opep+, dont la Russie, sont engagés depuis 2016 dans une limitation volontaire de leur production afin de soutenir les cours. Grâce à ces efforts, la «stabilité du marché a été généralement maintenue ces dernières années», salue le secrétaire général de l'Opep, Mohammed Barkindo, dans l'introduction du rapport. «Cela est d'autant plus frappant et bienvenu face aux risques et incertitudes considérables pour l'économie mondiale», estime le responsable nigérian, qui cite les guerres commerciales, la menace de la dette et la faiblesse de certaines économies clés.

Le Brent à plus de 62 dollars à Londres

Les prix du pétrole entamaient leur troisième séance d'affilée de progression hier, dans un marché optimiste à l'égard des négociations commerciales sino-américaines. Hier matin, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en janvier valait 62,67 dollars à Londres, en hausse de 0,87 % par rapport à la clôture de lundi. A New York, le baril américain de WTI pour décembre prenait 0,57 % à 56,86 dollars. Lundi, les prix ont atteint des niveaux plus vus depuis six semaines, à respectivement 62,78 dollars et 57,43 dollars. Ces derniers jours, «l'affaiblissement du dollar, associé à un regain d'appétit pour le risque, a permis aux prix d'effacer leurs récentes pertes», a commenté Han Tan, analyste, qui précise néanmoins que le Brent reste

bien en-dessous de son plus haut niveau de l'année, atteint en avril. Selon les analystes d'ING, la hausse observée ne s'expliquait pas par des informations ayant directement trait au pétrole, mais plutôt par «les signes de progrès dans les discussions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine». Après que le principal conseiller économique de Donald Trump, Larry Kudlow, eut fait état vendredi d'«énormement de progrès» dans les discussions, le ministre du Commerce Wilbur Ross a fait part, dans une interview dimanche, de son optimisme sur la conclusion d'un accord commercial partiel avec la Chine d'ici la fin du mois. Les tensions commerciales, en faisant craindre un affaiblissement de la croissance économique mondiale et donc de la demande de pétrole, sont l'un des principaux facteurs qui pèsent sur les prix du pétrole. Cette embellie pourrait cependant ne pas durer, selon les analystes d'ING qui évoquent le surplus attendu au premier semestre 2020, sauf «si l'Opep+ surprend le marché en décembre en annonçant des réductions plus importantes qu'attendu pour l'année prochaine». L'Organisation des pays exportateurs de pétrole et ses alliés, dont la Russie, se retrouveront à Vienne début décembre pour discuter de leur accord visant à réduire volontairement leur production pour soutenir les prix.

S. K. /APS

Chine / Etats-Unis

Macron plaide à Shanghai pour un accord commercial qui «préserve les intérêts» des autres pays

Le président français, Emmanuel Macron, a plaidé hier à Shanghai, pour un accord commercial entre la Chine et les Etats-Unis «qui préserve les intérêts» des autres pays, à commencer par ceux de l'Union européenne, premier partenaire économique de Pékin. Lors d'un discours devant la deuxième Foire internationale aux importations de Chine, le président français a condamné, sans nommer son homologue américain Donald Trump, le recours «à l'action unilatérale, à l'utilisation de l'arme tarifaire, à la loi du plus fort». «La guerre commerciale ne fait que des perdants», a-t-il estimé, relevant que l'affrontement Chine-Etats-Unis pesait sur la croissance mondiale. Les deux premières

puissances mondiales s'affrontent depuis un an et demi à coups de hausses de droits de douane, mais espèrent parvenir à un accord préliminaire courant novembre. Donald Trump a d'ores et déjà annoncé qu'aux termes de cet accord, Pékin s'engagerait à

acheter davantage de produits agricoles aux Etats-Unis. Tout en célébrant la réussite économique chinoise des 40 dernières années, le président français a appelé Pékin à ouvrir davantage son marché afin de corriger les déséquilibres de la mondialisation, qui

suscitent «une tentation de repli» dans les pays occidentaux. «Créer de nouveaux liens d'équilibre suppose que les procédures d'accès au marché chinois soient accélérées, rendues plus transparentes, pour permettre aux entreprises étrangères, notamment aux entre-

prises innovantes, de s'installer en Chine avec confiance», a-t-il plaidé. «Cela suppose que nos entreprises puissent bénéficier de voies de recours, d'un traitement égal dans l'accès aux subventions et aux marchés publics», a-t-il précisé. Malek Y.

Mali

Appui budgétaire de 250 millions USD de la BM

La Banque mondiale devrait accorder au gouvernement malien un appui budgétaire de 250 millions de dollars US d'ici à fin 2019, selon la Primature malienne. «Nous allons bénéficier, sur une année, d'un appui budgétaire de 250 millions de dollars (près de 139 milliards FCfa) de la Banque mondiale. Ce qui est une première. Les discussions ont été définitivement conclues», s'est félicité le Premier ministre Boubou Cissé, en

marge des dernières Assemblées d'automne du FMI et de la Banque mondiale. Ce financement devrait permettre à Bamako de poursuivre les réformes importantes initiées au niveau de la société nationale d'énergie, EDM-SA, et soutenir le budget, alors que les recettes, après de nombreuses années de croissance régulière, ont nettement diminué en 2018. Le Premier ministre a appelé les autres partenaires à emboîter le pas au grou-

pe de la Banque mondiale. Selon lui, une hausse des ressources serait nécessaire pour faire face aux dépenses sécuritaires qui continuent de monter en flèche depuis l'éclatement de la crise en 2012. Cette augmentation devrait ainsi contribuer à accélérer la mise en œuvre des activités de développement, a-t-il souligné, assurant que cet appui a de fortes chances d'être renouvelé l'année prochaine. A. Y./Agences

Bourse de Tokyo

Le Nikkei gagné par l'optimisme sur les négociations commerciales

La Bourse de Tokyo a ouvert la séance d'hier en nette hausse, profitant du retour d'un vent d'optimisme concernant les négociations commerciales entre les Etats-Unis et la Chine ces derniers jours. L'indice

vedette Nikkei prenait 1,45 % à 23 181,67 points dans les premiers échanges, tandis que l'indice Topix gagnait 1,26 % à 1 687,43 points. Les marchés japonais étaient fermés lundi, jour férié. La place tokyoïte

réagissait notamment aux nouveaux records signés lundi par les principaux indices de Wall Street, dopés par les signaux positifs envoyés par divers responsables américains sur l'avancée des discussions commer-

ciales sino-américaines et par des indicateurs et résultats d'entreprises rassurants. Le gouvernement japonais pourrait par ailleurs bientôt dévoiler un plan de soutien à l'économie de 4 000 à 5 000 milliards de yens (entre

33 et 41 milliards d'euros), visant notamment à reconstruire et renforcer des infrastructures du pays après le passage dévastateur du typhon Hagibis le mois dernier, selon le quotidien «Mainichi Shimbun». R. E.

Chlef

Une poissonnerie de vente en gros au port de pêche de Ténès

■ Une poissonnerie de vente en gros des produits de la mer a été ouverte, dernièrement, au niveau du port de pêche de Ténès (56 km au nord du chef-lieu de wilaya de Chlef), a-t-on appris auprès de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de cette région.

Par Nassima A.

« **L**a mise en service de cette halle aux poissons, à l'occasion des festivités de commémoration du 1^{er} novembre 1954, est de nature à contribuer à l'organisation des opérations de vente en gros des produits de la mer, dans un cadre légal, tout en réduisant la spéculation sur eux », a indiqué le directeur du secteur, Abed Abderrahmane. « La structure a bénéficié d'une opération de réhabilitation, suite à sa fermeture depuis 2013, à cause d'un conflit juridique entre l'entreprise de gestion des ports et l'opérateur privé en charge de sa gestion », a expliqué le même responsable. Cette action de réhabilitation « a été réalisée en conformité avec les normes en vigueur en matière de vente de poissons et de sa conservation », a-t-il ajouté, signalant notamment la réalisation de chambres froides et de production de glace, « en

vue d'assurer les meilleures conditions de conservation du poisson, garantes de son arrivée dans le meilleur état possible jusqu'au consommateur », a assuré M. Abed. Le responsable a souligné, en outre, « la contribution attendue de cette structure dans l'organisation des opérations de vente du poissons dans un cadre légal et des conditions saines, loin de toute spéculation », a-t-il dit, et « à des prix adaptés au pouvoir d'achat des citoyens », a-t-il soutenu. Selon M. Abed, les ventes au niveau de cette poissonnerie sont effectuées en trois périodes. La période de nuit réservée à la vente de la sardine, et les périodes du matin et du soir pour le poisson blanc. Il a fait part, en outre, de la « possibilité de renforcement de cette structure, à l'avenir, avec une unité de nettoyage des caisses de poissons en en plastique, qui vont remplacer les caisses en bois », a-t-il fait savoir. Une opération est, également, en préparation en vue de « l'équi-



pement et aménagement de la poissonnerie de gros du port d'El Marsa, attendue à la mise en service prochainement », a informé M. Abed, soulignant sa contribution attendue dans l'animation

des actions de commercialisation de la ressource piscicole à Chlef. En 2018 une capture globale de près de 6000 tonnes de poissons a été réalisée au niveau des ports de pêche de la wilaya

de Chlef, contre une prise de près de 4 000 tonnes enregistrée depuis le début de cette année 2019, à octobre dernier.

N. A./APS

Annaba

Réception de la dernière tranche du projet du pont géant

La réception de la dernière tranche du projet du pont géant d'Annaba, situé à l'entrée sud de la ville et comportant deux échangeurs reliant la zone portuaire aux routes nationales 44 et 16, permettra à cet ouvrage d'être pleinement opérationnel « dans les prochains jours », a rapporté lundi la direction des travaux publics de la wilaya.

Ce pont géant de 2,3 km de long comporte, outre le pont suspendu de l'entrée Sud reliant la région de Sidi Brahim regroupant les entrées et les sorties de la ville en direction des wilayas voisines Souk Ahras, 4 échangeurs conçus pour assurer une fluidité du trafic routier entre le centre-ville et la zone portuaire et les RN reliant Annaba aux wilayas d'El Tarf, Souk Ahras et Constantine, a-t-on indiqué. Considéré comme le plus important ouvrage d'art à l'échelle de la wilaya, le pont géant est doté d'un éclairage à la pointe de la technologie, à savoir le système LED, et ce dans le cadre de l'ap-

plication des recommandations relatives au plan de circulation de Annaba, connue pour être soumise à de fortes pressions, en particulier au niveau de ses entrées et au centre-ville, a-t-on souligné.

Exigeant plus de 5 années de travaux, cette réalisation « importante » qui a nécessité 5 milliards

de dinars devrait avoir « des effets positifs » sur la fluidité du trafic aux entrées de la ville d'Annaba, en plus d'alléger la pression exercée par le mouvement des camions à destination et en provenance du port, ont affirmé, de leur côté, des responsables de la direction des transports de la wilaya. Un autre

ouvrage d'art devrait par ailleurs être réceptionné dans la wilaya d'Annaba reliant la RN 16 (Annaba-Souk Ahras) à la RN 44 (Annaba - El Tarf) en direction de l'aéroport de Rabah Bitat et la région d'El Hadjar, sur une distance de 800 mètres. En plus d'améliorer la circulation à travers ces routes « importantes », ce

pont, qui enregistre actuellement un taux d'avancement des travaux estimé à 80%, permettra de supprimer les « points noirs » à l'origine des accidents de la route sur les tronçons routiers reliant Annaba et la région de Seybouse, et Annaba et la région d'El Hadjar, a-t-on fait savoir.

Samy Y.

Skikda

Réception «été 2020» de la pénétrante reliant le port à l'autoroute Est-Ouest

Le projet de la pénétrante reliant le port de Skikda à l'autoroute Est-Ouest sera réceptionné durant « l'été 2020 », a annoncé à Skikda, le directeur général de l'Agence nationale des autoroutes (ANA), Ali Khelifaoui. Accompagné du secrétaire général du ministère des Travaux publics lors de sa visite d'inspection et de travail dans la wilaya de Skikda, ce res-

ponsable a indiqué qu'une enveloppe financière de 30 milliards de dinars a été allouée pour la concrétisation de ce « projet important ».

Lors de cette sortie, le secrétaire général du ministère des Travaux publics, Ali Hamdi, a insisté sur la nécessité de rattraper le retard accusé par l'entreprise étrangère chargée de l'exécution de ce projet et de se mon-

trer intransigeant face à cette dernière, d'autant plus que les travaux de réalisation de cette pénétrante auraient dû s'achever l'année dernière.

Selon les explications fournies in-situ ce projet devant fluidifier la circulation automobile vers et à partir du centre-ville de Skikda, reliera sur 31 km le port de Skikda à partir de la RN 44 « AB » à l'autoroute Est-Ouest en

passant par les communes de Skikda, Béni Bachir, Ramdane Djamel, Salah Bouchaour et El Harrouch. Le secrétaire général du ministère des Travaux publics, Ali Hamdi a également inspecté au cours de sa visite de nombreux projets relevant de son secteur à l'instar de projet de remise à niveau de la RN 43 sur une distance de 10 km, dont la livraison est prévue pour « février prochain ». Il a également pu constater du visu le phénomène d'éboulement qui affecte l'autoroute Est-Ouest dans la région de « Ras El Ma » avant d'inspecter le projet de bitumage de la RN 3 « AB » sur 9 km en plus de la station de péage autoroutier d'El Harouch et la gare multimodale de l'entrée de la ville de Skikda dont les travaux sont à l'arrêt depuis plusieurs années en raison « de problèmes techniques et financiers ».

R. R.

Lamia Y.

Tébessa

Prévision de chute «sensible» de la production de dattes

La production prévisionnelle de dattes de la wilaya de Tébessa pour cette saison agricole connaîtra une « chute sensible » comparativement à la saison précédente, apprend-on lundi de la direction de wilaya des services agricoles (DSA). La DSA s'est dit ainsi s'attendre à la récolte de 18 587 quintaux dont 915 de variétés supérieures contre plus de 20 000 quintaux l'année passée attribuant cette baisse aux abondantes pluies

enregistrées durant la période de maturité du fruit. Le manque de produits chimiques et d'équipements modernes de pulvérisation a affecté la production de la partie du Sud de wilaya comprenant les communes de Negrine, Ferkane, Bir El Ater et Thlidjène, selon la même source qui a relevé que Tébessa totalise 38 300 palmiers dattiers cultivés sur 590 hectares. Le wali de Tébessa Atallah Moulaty a présidé fin octobre le lan-

cement de la campagne de récolte de dattes à Negrine et a insisté à l'occasion sur l'intérêt qui doit être accordé à cette filière agricole. Il a aussi souligné l'importance d'élargir les superficies réservées à la phoeniciculture et a invité les jeunes à investir dans la filière en rappelant que 350 petites exploitations agricoles de phoeniciculture ont été accordées à des jeunes de la région.

Tunisie

Le Mouvement Ennahdha en quête de coalition pour former un gouvernement

■ Le parti tunisien, Mouvement Ennahdha, qui détient le plus grand nombre de sièges au Parlement mais sans obtenir la majorité aux dernières législatives, poursuit ses tractations avec les partis politiques pour sceller une coalition en vue de former un gouvernement.

Par Fella Y.



Alors que l'annonce des résultats définitifs des législatives du 13 octobre devrait avoir lieu mi-novembre, les négociations sont déjà entamées au sein des partis. La tâche n'est pas aisée, car il n'y a pas de majorité parlementaire. Ennahdha, le premier parti au Parlement, doit atteindre la majorité de 109 députés sur 217, pour assurer un vote favorable à son gouvernement. Le parti n'a que 52 sièges, et doit donc trouver des alliés. Il gère pour le moment les refus de plusieurs partis de se joindre à lui. L'autre problème repose sur le choix du chef du gouvernement. L'organe décisionnel du parti, le Conseil de la Choura, a décidé de proposer comme candidat une personnalité issue d'Ennahdha qui pourrait être le leader actuel du parti, Rached Ghannouchi. Mais il était question qu'il brigue plutôt la présidence de l'Assemblée. Pour des partis de l'opposition comme le «Courant démocrate», un chef du gouvernement «nahdaoui» sera automatiquement refusé par la majorité des députés. Le torchon brûle d'ailleurs entre les deux partis qui avaient entamé des négociations, qui sont au point mort depuis que le «Courant démocrate» (centre-gauche) a revendiqué des ministères clés tels que celui de la Justice et de l'Intérieur. Ennahdha met aujourd'hui

d'hui en avant l'importance de trouver un accord sur un programme au-delà des personnes. Mais avec ce paysage politique «très fragmenté» et plusieurs oppositions tenaces comme celle du parti Qalb Tounès (Au cœur de la Tunisie), qui dispose de 38 sièges, le mouvement Ennahdha risque de faire face à un Parlement «ingouvernable», selon des analystes. Alors que les tractations et des informations sur de possibles alliances se multiplient, cette jeune formation politique, créée en juin dernier par l'homme d'affaires controversé Nabil Karoui, tente de se placer au-dessus de la mêlée, a-t-on estimé. «On se positionne dans l'opposition», indique un collaborateur de Karoui, écartant l'idée de faire de la «politique politicienne». «L'urgence pour nous, poursuit ce responsable, est de trouver une solution pour le pays, former un gouvernement d'union nationale, autour d'un programme qui donne la priorité à la lutte contre la pauvreté et à la crise sociale». Mais depuis sa défaite à la présidentielle, Nabil Karoui se fait discret. Au lendemain du scrutin, cet homme d'affaires avait annoncé sa disponibilité à travailler avec le nouveau président, sans donner plus de détails. Sur le plan judiciaire, l'enquête pour évasion fiscale et blanchiment n'est pas close : Nabil Karoui doit être en mesure de répondre à toute

convocation de la justice. Dans le sillage des tractations, le dirigeant du Courant démocratique (classé troisième aux législatives), Mohammed Arab Jelassia, a déclaré que son parti présentait cinq conditions pour l'alliance avec Ennahdha.

Des tractations et des conditions

C'est que le prochain Premier ministre est indépendant et n'est affilié à aucun des partis au pouvoir, que le gouvernement s'engage à fournir au public un programme écrit et publié, fixé par des délais et des responsabilités bien déterminés à les mettre en œuvre, sans que les citoyens puissent les tenir pour responsables. Et que le parti obtienne «les outils nécessaires pour résister à la corruption politique» en obtenant les ministères de la Justice et de l'Intérieur, et enfin,

l'outil pour améliorer la gestion en dotant le parti du ministère de la Réforme administrative. Par ailleurs, le dirigeant du Mouvement du peuple, Zouhair al-Maghazawi, le parti «n'est pas intéressé par un gouvernement formé ou dirigé par Ennahdha». Toutefois, le Mouvement Ennahdha est déterminé à ramener le programme proposé à l'ordre du jour des négociations et à son droit constitutionnel de diriger le gouvernement alors que d'autres partis exigent l'indépendance du Premier ministre. D'ailleurs, Ennahdha a présenté vendredi dernier un «document d'accord» qu'il devrait discuter lors de ses négociations avec les autres partis en vue de parvenir à un nouveau gouvernement avec des «ministres compétents». Un porte-parole du parti, Imad Khamiri, a déclaré lors d'une conférence de presse que ce document était un «contrat» à

signer après les consultations de chaque partie participant au nouveau gouvernement, précisant que le document décrivait le programme de travail du nouveau gouvernement, qui inclurait «des personnalités honnêtes et compétentes». Le document inclut, en outre, la lutte contre la corruption et la pauvreté, le renforcement de la sécurité, le développement de l'éducation et des services publics, l'augmentation des investissements, la mise en place d'institutions constitutionnelles et la mise en place d'un gouvernement local. M. Khamiri a fait savoir que son parti avait entamé ses consultations initiales avec trois partis : le parti du Courant démocratique (22 sièges - centre gauche), la coalition Karama (21 sièges - islamiste populiste) et le Mouvement du peuple (16 sièges - nationalisme nassérien).

F. Y./APS

Reprise des négociations sociales en mars 2020 entre l'UTICA et l'UGTT

LES NÉGOCIATIONS sociales entre l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) et l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) reprendront au mois de mars prochain, a rapporté l'agence TAP, citant le directeur central des affaires sociales, Sami Selini. S'exprimant samedi lors d'une réunion des directeurs des unions régionales tenue à Bizerte sur «le climat social et son impact sur la situation économique», M. Selini a également fait savoir que le nombre des grèves a baissé au cours des quatre derniers mois, tandis que celui des travailleurs licenciés pour des raisons économiques a augmenté. Pour le syndicaliste, le non-paiement des sommes dues des sociétés privées par l'Etat «est l'un des principaux problèmes du secteur». Lors de la rencontre, les participants ont mis l'accent sur l'importance de la mise en place de commissions de réconciliation régionales pouvant impacter positivement le climat social, au sein des sociétés.

R. M.

Sahara occidental

L'Organisation des enfants des martyrs sahraouis salue la position «historique» de l'Algérie

L'Organisation des enfants des martyrs sahraouis a salué, à Alger, la position «historique» de l'Algérie en faveur du combat du peuple sahraoui pour le recouvrement de son droit à l'autodétermination, et parvenir ainsi à libérer la dernière colonie en Afrique. Reçu par le président de la Commission des affaires étrangères, de la coopération et de la communauté à l'Assemblée populaire nationale (APN), Abdelkader Abdellaoui, le chef de l'Organisation des enfants des martyrs sahraouis, Mohamed Walid

Welida, qui a dirigé une délégation, a précisé que «les Sahraouis n'oublieront jamais la position historique de l'Algérie en faveur de la cause sahraouie, même dans les circonstances les plus difficiles, au moment où plusieurs pays conspiraient contre le Sahara occidental». Saluant le rôle du groupe de fraternité et d'amitié Algérie-Sahara occidental à l'APN, M. Welida a indiqué que «nous serons toujours fiers de la position de l'Algérie, gravée à jamais, et nous ne serons jamais assez reconnaissants pour sa position en

faveur des causes justes, et son soutien au combat des peuples pour leur indépendance». «Le peuple sahraoui ne cessera jamais de lutter jusqu'à son indépendance», a-t-il poursuivi. Pour sa part, M. Abdellaoui a tenu à réitérer «le soutien de l'Algérie à la cause sahraouie, citant l'exemple de chahids vaillants de la trempe de Mustapha Seyed et Mohamed Abdelaziz grâce auxquels le Sahara occidental gagnera en cause, avec l'aide bien entendu des forces libres». Souhaitant plein succès au 15^e congrès du Front

Polisario, prévu décembre prochain, M. Abdellaoui a rassuré que «l'Algérie ne ménagera aucun effort jusqu'à la victoire de la cause sahraouie». Etaient présents à cette rencontre, du côté algérien, la présidente du groupe de fraternité et d'amitié Algérie-Sahara occidental, Saida Bounab, membre du Parlement ainsi que le Secrétaire général (SG) de l'Organisation nationale des enfants de chouhada (Onec), Tayeb Houari.

Sabiha O. /Agences



Irak

Plus de morts alors qu'internet a de nouveau été coupé

■ De nouveaux morts, des affrontements aux abords de bâtiments officiels à Bagdad ou du principal port du pays et une longue coupure d'internet font redouter que l'Irak, théâtre d'un mouvement réclamant «la chute du régime», ne plonge dans le chaos.

Par Rosa C.

Depuis le début de ce mouvement spontané lancé il y a un peu plus d'un mois, plus de 270 personnes – en majorité des manifestants – ont perdu la vie dans les violences, selon un bilan compilé par l'AFP. Ces dernières 36 heures, au moins dix manifestants ont été tués par les forces de l'ordre dans la capitale, à Bassora et Nassiriya dans le Sud, de sources médicales, mais sur la place Tahrir de Bagdad les manifestants assuraient hier «ne pas avoir peur» et dans plusieurs villes du Sud, les administrations sont à l'arrêt en raison d'un mouvement de désobéissance civile.

La journée de lundi, entamée dans le sang à Kerbala, au sud de Bagdad, et terminée par une coupure d'internet entre minuit et 9h00 du matin, a réveillé les douloureux

souvenirs du début du mois. Dans un pays alors coupé du monde – sans internet ni réseaux sociaux –, des snipers que l'État assure ne toujours pas pouvoir identifier avaient tiré sur la foule durant cinq jours. Du 1^{er} au 6 octobre, selon le rapport officiel des autorités, 157 personnes – en grande majorité des manifestants – ont été tuées. Après 18 jours de calme pour le plus grand pèlerinage chiite du monde, la contestation a repris le 24 octobre. Elle a eu cette fois-ci des airs de gigantesque désobéissance civile pacifique, émaillée de violences meurtrières lors d'attaques de QG de partis et de milices.

Mais depuis lundi, les violences ont repris de plus belle.

Quatre manifestants ont été tués dans la nuit de dimanche à lundi dans la ville sainte chiite de Kerbala, à 100 kilomètres au sud de Bagdad, où des protestataires

ont tenté d'incendier le consulat d'Iran, pays qui tire les ficelles du «régime» selon les manifestants. Des affrontements ont eu lieu aussi dans le centre de Bagdad entre manifestants et forces de l'ordre tirant à balles réelles, faisant deux morts, de source médicale. Les heurts, qui se sont poursuivis jusqu'à tard dans la nuit de lundi à hier, ont notamment eu lieu sur des ponts menant vers l'ambassade d'Iran, le siège du gouvernement et les ministères des Affaires étrangères et de la Justice. Dans la nuit, un manifestant a été tué par les forces de l'ordre à Nassiriya, selon des sources médicales. Dans la province pétrolière de Bassora, les manifestants bloquent depuis plusieurs jours la route menant au port d'Oum Qasr – vital pour les importations. La plupart des navires l'ont quitté, sans avoir pu décharger, de source portuaire. Tôt hier, alors qu'internet était encore coupé, les forces de sécurité ont chargé pour disperser la foule, tuant deux manifestants, de source médicale. Ailleurs dans le Sud, à Nassiriya et Diwaniya, les piquets de grève paralysent la totalité des administrations publiques, selon des correspondants de l'AFP. Pour tenter d'enrayer le mouvement, les autorités ont proposé réformes sociales et élections anticipées. Une commission chargée de rédiger des amendements constitutionnels a même commencé ses travaux hier. Mais les manifestants



PH. D. R.

réclament le départ de tous les responsables et un nouveau système politique. «Ils ont déjà coupé internet et une fois de plus, ça ne servira à rien», assurait hier l'un d'eux, Ammar, 41 ans, à l'AFP sur la place Tahrir à Bagdad. Les autorités avaient déjà coupé internet entre le 3 et le 17 octobre. Le blocus sur les réseaux sociaux, imposé le 2 octobre, est toujours en place, bien que contourné grâce à des applications VPN. «Les dirigeants ne nous font pas peur, ce sont eux qui sont effrayés par nous, parce que nous sommes pacifiques», lance une autre manifestante à l'AFP. «Les tyrans passent mais les peuples restent», renchérit un vieil homme, keffieh sur la tête. Depuis quelques jours, la

colère de la rue se concentre sur l'Iran, l'une des deux puissances agissantes en Irak avec les États-Unis. Face à la crise, le général Qassem Soleimani, commandant des forces chargées des opérations extérieures de l'armée idéologique iranienne, a multiplié les visites en Irak. Et les commentaires du guide suprême iranien Ali Khamenei, qui dénonce un «complot» américain et israélien, ont exacerbé l'ire des Irakiens. «Ce sont les Iraniens qui dirigent le pays, on préfère mourir plutôt que de rester sous leur joug», lançait hier une manifestante sur la place Tahrir, où une potence et un «tribunal du peuple» symbolique ont été installés lundi soir.

R. C.



Commentaire

Ressortissants

Par Fouzia Mahmoudi

Les pays européens ont aujourd'hui bien du souci à se faire avec l'offensive militaire de la Turquie dans le Kurdistan syrien, les autorités turques étant bien décidées à rendre aux pays de l'UE leurs citoyens appartenant à l'État islamique présents dans les zones de combats et dans les prisons turques. En effet, le ministre turc de l'Intérieur, Süleyman Soyly, a annoncé cette semaine que la Turquie renverrait les membres de Daesh actuellement dans les prisons turques dans leurs pays d'origine, même s'ils ont été déchus de leur nationalité, bien que les pays européens soient peu enclins à récupérer leurs ressortissants, notamment pour des raisons sécuritaires. Le ministre, qui avait déclaré samedi que la Turquie n'était «pas un hôtel pour jihadistes», s'en est pris aux pays qui dérochaient de leur nationalité leurs ressortissants ayant rejoint Daesh, une mesure destinée à rendre impossible leur retour. «Ils ont mis en place une nouvelle méthode. Ils disent : "Retirons-leur la nationalité (...) Qu'ils soient jugés là où ils se trouvent". J'imagine que cela doit être une nouvelle règle du droit international», a déclaré Süleyman Soyly sur le ton de l'ironie, qualifiant ce procédé d'«inacceptable». Le ministre turc a indiqué que près de 1 200 «combattants étrangers» de Daesh, dont vraisemblablement des Occidentaux, étaient actuellement détenus par la Turquie. Selon lui, les forces turques ont par ailleurs mis la main sur 287 membres ou proches de membres de Daesh dans le cadre de l'offensive lancée le mois dernier par Ankara contre une milice kurde dans le nord-est de la Syrie. Le processus de renvoi par la Turquie d'une personne dans un pays dont elle n'aurait techniquement plus la nationalité reste cependant peu clair. Ankara appelle régulièrement les pays européens à reprendre leurs ressortissants qui ont intégré les rangs de Daesh en Syrie, mais ceux-ci sont peu enclins à les récupérer, notamment pour des raisons sécuritaires et d'impopularité d'une telle mesure. Plusieurs textes, comme la Convention de New York de 1961, interdisent aux pays signataires de rendre une personne apatride, c'est-à-dire sans nationalité. Mais certains pays, comme la Grande-Bretagne et la France, ont néanmoins déchu de leur nationalité plusieurs de leurs ressortissants binationaux. En août, Londres a ainsi retiré son passeport à Jack Letts, surnommé «Jihadi Jack», qui avait jusque-là la double nationalité britannique-canadienne. Et fin octobre, Paris a retiré la nationalité française à un Franco-Marocain, Fayçal Aït Messoud, qui avait tenté de rejoindre la Syrie. La Turquie prend ainsi le relais des États-Unis qui formulaient, il y a quelques mois encore, les mêmes menaces. Aujourd'hui les Européens se retrouvent ainsi au pied du mur, obligés de reprendre certains de leurs ressortissants les plus dangereux ou de passer un accord avec la Turquie qui n'attend justement que le moment de pouvoir faire pression sur l'UE en réclamant une fois encore des milliards d'euros de subventions. F. M.

Nucléaire

L'Iran reprend des activités gelées

L'Iran a annoncé hier la reprise d'activités d'enrichissement d'uranium qu'il avait gelées, réduisant ainsi encore un peu plus ses engagements pris devant la communauté internationale sur son programme nucléaire. La mesure, dévoilée par le président Hassan Rohani, survient au lendemain de l'expiration d'un délai donné par Téhéran à ses partenaires de l'accord sur le nucléaire iranien conclu à Vienne en 2015 afin que ceux-ci l'aident à contourner les conséquences du retrait des États-Unis de ce pacte en 2018.

L'Iran va reprendre ses activités d'enrichissement d'uranium dans son usine de Fordo (à quelque 180 km au sud de Téhéran) gelées conformément à l'accord de Vienne, a déclaré M. Rohani dans un discours à l'occasion de l'inauguration d'une pépinière d'entreprises à Téhéran. Aux termes de cet accord, a rappelé le président iranien, l'Iran stocke à Fordo 1.044 centrifugeuses de première génération IR-1 qui tournent à vide. «À partir de demain, nous commencerons à injecter du gaz (hexafluorure d'uranium) à Fordo», a-t-il ajouté, en faisant

référence au procédé utilisé pour produire de l'uranium enrichi en isotope 235 à partir de ces machines. Il s'agit de la «quatrième étape» du plan de réduction des engagements iraniens en matière nucléaire lancé en mai en riposte au retrait des États-Unis, un an plus tôt, de l'accord de Vienne, a indiqué M. Rohani. Ce dernier a précisé que les centrifugeuses de Fordo resteraient sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), comme le reste des activités nucléaires de l'Iran, soumis au régime d'inspection le plus strict jamais mis en place par cet organe de l'ONU. Aux termes de l'accord de Vienne, Téhéran a accepté de réduire drastiquement ses activités nucléaires – afin de garantir leur caractère exclusivement civil – en échange de la levée d'une partie des sanctions internationales asphyxiant son économie. Le retrait des États-Unis de l'accord et la politique de «pression maximale» du gouvernement du président américain Donald Trump contre Téhéran – notamment par le biais d'un arsenal de sanctions régulièrement étendues – prive l'Iran des bénéfices

économiques qu'il escomptait de l'accord de Vienne. La République islamique assure rester attachée à la survie de l'accord et être prête à revenir à l'application complète de ses engagements dès lors que les autres parties (Chine, France, Grande-Bretagne, Russie et Allemagne) respecteront les leurs, en prenant des mesures concrètes pour satisfaire ses demandes. L'Iran exige tout particulièrement de pouvoir exporter son pétrole alors que les sanctions américaines, de par leur caractère extraterritorial, lui ont fait perdre la quasi-totalité de ses clients traditionnels.

Les autres parties à l'accord estiment que chaque réduction supplémentaire des engagements iraniens rend plus difficile le sauvetage de l'accord, mis initialement en danger par le retrait américain. «Notre soutien (à l'accord de Vienne) dépend du plein respect de ses engagements par l'Iran», a déclaré lundi la porte-parole de Federica Mogherini, qui dirige la diplomatie de l'Union européenne. La «quatrième étape, comme les trois premières, est réversible», a assuré M. Rohani hier.

Salon international du livre d'Alger

Un vibrant hommage rendu à Abdelkader Alloula

■ La 24^e édition du Salon international du livre d'Alger a été marquée par un vibrant hommage rendu lundi au dramaturge et homme de théâtre Abdelkader Alloula par des enseignants et chercheurs universitaires. L'œuvre «inachevée» de Abdelkader Alloula est l'intitulé de cette rencontre qui a été l'occasion d'apporter des témoignages, présenter des recherches et revenir sur l'œuvre et le parcours de cet homme de théâtre.

Par Abia Selles

Un hommage appuyé a été rendu, lundi à Alger, au dramaturge et homme de théâtre, Abdelkader Alloula, à travers une évocation de son parcours exceptionnel d'intellectuel en perpétuelle écoute de sa cité, soucieux de donner à la pratique du 4^e art les outils didactiques nécessaires qui lui permettent de répercuter sur les planches la réalité et les préoccupations de la société algérienne. Invitée à une rencontre en marge du 24^e Salon international du livre d'Alger (Sila), sur l'œuvre «inachevée» de Abdelkader Alloula, la professeure et spécialiste de la littérature maghrébine, Nadjet Khadda, a estimé que celui qui se voyait déjà «héritier d'Ould Abderrahmane Kaki et Kateb Yacine», avait «mis en place une réelle réflexion théorique sur le théâtre algérien», saisissant dès le départ la nécessité d'«adapter» sa formation faite

dans les «méthodes occidentales à sa propre culture». Faisant part de la vision du dramaturge par rapport aux notions de l'espace, le temps et l'action, trois éléments constituant la règle des trois unités dramaturgiques, l'oratrice, soutenant son propos par une série d'anecdotes vécues par Alloula, a évoqué le souci de celui-ci à s'imprégner du «terrain» pour, a-t-elle dit, «esquisser l'identité et l'essence du théâtre algérien». S'appuyant sur une expérience vécue par l'homme de théâtre, où des paysans venus assister à une de ses représentations en pleine montagne, loin du modèle de l'architecture du «théâtre à l'italienne», ont mis les chaises de côté pour s'asseoir à même le sol et en forme arrondie, ont provoqué l'imaginaire du metteur en scène qui adoptera la «Halqa» comme premier «trait» du théâtre qu'il recherche. C'est avec «Lejouad», passant par «Legwal» que Abdelkader Alloula, poursuivit Nadjet Khadda, parvient, après



de longues recherches, à une conception d'une scénographie minimaliste, quasiment sans décor, faite d'une combinaison judicieuse de la «halqa et l'architecture du théâtre à l'italienne». La disposition du public en forme de cercle incitera le comé-

dien Alloula à tirer profit de cette proximité pour créer le personnage du «Gouwal», qui apparaît après un brouhaha provoqué par des comédiens en déplacements dans tous les sens, puis qui s'arrêtent et se taisent brusquement. Dans ce bel élan de

recherche, Alloula ira jusqu'à faire participer quelques spectateurs, auxquels seront confiées les premières répliques du spectacle qui poseront les termes du sujet à traiter et mettront en situation le public, explique encore la conférencière. A. S.

Littérature

Le prix Goncourt décerné à Jean-Paul Dubois

Le prix Goncourt a été attribué à Jean-Paul Dubois pour «Tous les hommes n'habitent pas le monde de la même façon» (L'Olivier). Etaient également en lice : «Soif» d'Amélie Nothomb (Albin Michel), «Extérieur monde» d'Olivier Rolin (Gallimard) et «La Part du fils» de Jean-Luc Coatalem (Stock). C'est, comme chaque année, depuis le restaurant parisien Drouant, où se réunissent les jurés, que la nouvelle a été proclamée, lundi en fin de journée.

Annoncé dans la foulée, et

dans le même établissement, le prix Renaudot est, lui, décerné à Sylvain Tesson pour «La Panthère des neiges» (Gallimard). Eric Neuhoff a reçu, pour sa part, le Renaudot essai pour «(Très) cher cinéma français» (Albin Michel).

C'est un beau roman sur l'échec qui remporte ainsi le plus convoité des prix littéraires français. «Il y a une infinité de façons de gâcher sa vie», assure son narrateur, Paul Hansen. Il en connaît un rayon en la matière, par son père, pasteur danois à la

foi chancelante, autant que par sa mère, Anna, à l'athéisme aussi irréductible que son amour du cinéma – elle travaillait comme programmatrice dans une salle toulousaine, ce qui ne fut pas sans susciter nombre de frictions entre les époux.

Paul s'est lui aussi appliqué, à sa manière, à saboter sa propre existence : on fait sa connaissance au pénitencier de Montréal, où l'a conduit un acte qu'il ne révélera que tardivement, et où il partage sa cellule avec un colossal biker.

Paul n'éprouve aucun remord à l'égard des faits qui lui ont valu son emprisonnement, mais cela n'empêche pas «Tous les hommes n'habitent pas le monde de la même façon» d'être un roman du regret et de la perte. Jean-Paul Dubois fait jaillir des éclats de burlesque ou d'onirisme, voire de chamanisme, dans le récit douloureux de son narrateur, qui a l'élégance de ne jamais se départir d'un léger sourire.

Né en 1950 à Toulouse, où il vit toujours dans la maison de

son enfance, Jean-Paul Dubois a longtemps été grand reporter au «Nouvel Observateur». Jaloux de son temps et de sa liberté, il l'a quitté le jour même de 2004 où «Une vie française» (L'Olivier) a reçu le prix Femina. Depuis, il continue d'écrire, tous les trois ou quatre ans, sur les 31 jours d'un mois de mars, un roman dont les personnages s'appellent Paul et Anna, d'une noirceur et d'un humour mélancolique qui les rendent immédiatement reconnaissables. F. H.

Journées du court métrage à Béchar

Appel à la création d'un festival national

Les participants aux 5^{es} Journées nationales du court métrage de Béchar (JNCMB) ont appelé lundi à la création d'un festival national dédié uniquement au court-métrage.

Un appel est lancé aux responsables du secteur de la culture et les autres établissements culturels et artistiques du pays à contribuer à la création d'un véritable festival national du court métrage, dans le but de développer et promouvoir le cinéma national et surtout encourager les jeunes cinéastes, a affirmé à la presse le comédien Mourad Khan qui participe avec un court métrage intitulé «Amertume».

«Nous souhaitons la création de ce festival national, annuellement, et en faire, en plus d'être un espace de connaissance et de découverte de jeunes cinéastes, un lieu où l'on peut créer un véritable marché des productions de cinéastes, tant les jeunes que les professionnels», a-t-il souligné.

L'industrie cinématographique dans le pays a besoin de ce genre de manifestations nationales, de même qu'elle a besoin d'un cadre propice à la connaissance des jeunes talents et de leur travaux, et d'une manifestation pouvant être d'un apport à la distribution des productions cinématographiques de tous genres, a soutenu, pour sa part, le jeune cinéaste Samir Benalla, qui prend part au volet compétition des JNCMB avec son œuvre «El-Alam», traitant du sujet social très sensible lié aux harcèlements sexuels des femmes de ménage.

La mise en place d'un festival national du court métrage doit se faire en coordination avec le mouvement associatif activant dans le domaine, pour permettre l'émergence d'organismes de pareilles manifestations artistiques parmi les «véritables amoureux du cinéma et non quiconque», selon le cinéaste Larbi Lakehal, président du jury de ces 5^{es} JNCMB. «L'expérience de ces dernières

années a démontré que confier des festivals de cinéma aux non concernés a été un échec, d'où la nécessité de faire appel aux compétences du cinéma national pour promouvoir les manifestations de ce genre», a expliqué le même cinéaste a qui l'on doit plusieurs documentaires historiques, notamment «L'épopée de la résistance dans le Sud-ouest du pays», «L'histoire des mines en Algérie» et «L'histoire de la zone huit de la Wilaya 5 historique».

Pour ces participants aux 5^{es} JNCMB de Béchar, «la nécessité de la révision des critères de sélection des courts métrages en compétition pour les différents prix des journées du court métrage organisées à travers le pays doit être rigoureuse, eu égard à la qualité des produits cinématographiques visionnés au cours de ces manifestations et qui restent en deçà des aspirations du public cinéophile».

M. K.

AGEND'ART

Palais des expositions des Pins-maritimes à Alger (Safex)

Jusqu'au 9 novembre : Salon international du livre d'Alger.

Galerie d'art moderne (El-Biar, Alger)

Jusqu'au 12 novembre : Exposition de peinture «La seconde intercalaire» de l'artiste Valentina Ghanem Pavlovskaya.

Musée d'art moderne d'Oran

Jusqu'au 7 novembre : Exposition collective «Balearics», avec la participation de 25 artistes méditerranéens, organisée par la Fondation Balearia en partenariat avec l'Institut Cervantès (Espagne).

Office Ryad El Feth
Du 7 au 16 novembre : 10^e édition du Festival international du cinéma d'Alger.



Paradou AC

Une attaque à double visage

LE PARADOU AC, qualifié dimanche soir avec panache pour la phase de poules de la Coupe de la Confédération de football en dominant nettement les Ougandais de Kampala City (4-1) au stade du 5-Juillet, a confirmé une fois de plus son efficacité offensive sur le plan continental, contrairement en Ligue 1 où elle est la plus faible attaque. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les Académiciens ont marqué jusqu'à 10 buts en six matchs disputés en Coupe de la Confédération, alors qu'en championnat national de Ligue 1, le Paradou reste impuissant avec un triste bilan de trois réalisations en 7 rencontres disputées par les joueurs du technicien portugais Francisco Alexandre Chalo. Le PAC, dont il s'agit de la première participation africaine de son histoire, est en train de forcer l'admiration face à des clubs pourtant aguerris pour ce genre de compétition. Lors du tour préliminaire, le Paradou a entamé son aventure tambour battant en dominant les Guinéens d'IC Kamsar (3-0) en match aller, avant de s'incliner par la plus petite des marges lors de la seconde manche (1-0).

L'ombre de Naidji

Le test révélateur face aux Tunisiens du CS Sfaxien, en 16^e de finale, a été réussi de fort

belle manière par les coéquipiers du capitaine et gardien de but Taoufik Moussaoui. Auteur d'une victoire retentissante lors de la première manche à Alger (3-1), le PAC est allé tenir en échec un ancien vainqueur de l'épreuve au stade Tayeb M'hiri (0-0), pour arracher sa qualification pour les 16^e de finale «bis». Le club ougandais de Kampala City, reversé en Coupe de la Confédération après son élimination de la Ligue des champions, n'a pas pesé lourd face aux Algérois, dont la qualification était loin d'être volée.

Ayant réussi à décrocher le match nul (0-0) à Kampala, le PAC n'a pas fait dans la dentelle dimanche soir, devant des gradins vides du stade du 5-Juillet, pour réaliser le récital parfait (4-1). Pour le milieu international A' du PAC Adam Zorgane, «le départ de l'attaquant Zakaria Naidji (prêt cet été au club portugais de Gil Vicente, ndr) a fini par être préjudiciable pour l'équipe. Sa présence pesait lourd sur la défense adverse». Naidji a terminé meilleur buteur du championnat lors du précédent exercice avec 20 buts.

Le PAC, lanterne rouge de Ligue 1 (7 pts), est appelé à retrouver son efficacité offensive sur le plan local, et égaler les performances enchaînées en compétition continentale, au risque de compromettre sa saison.

USB-MCA

L'USB perd son match par pénalité

LA COMMISSION de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP) a annoncé lundi sa décision d'octroyer la victoire (3-0) au MC Alger face à l'US Biskra, dont le match a été interrompu à la 65^e minute de jeu pour «jet de projectiles sur le terrain, entraînant des dommages physiques à l'arbitre». Outre cette sanction, l'US Biskra s'est vu infliger deux matchs à huis clos, plus une amende de 250 000 dinars, précise la même source.

Le club sera également privé de la quote-part due au titre de droits de télévision pour le match en question. De son côté, le MCA a écopé d'une amende de 100 000 dinars pour «échange de jet de projectiles dans les tribunes des deux galeries sans dommage physique et utilisation de fumigène». Cette rencontre, disputée le mercredi 30 octobre dernier, entrant dans le cadre de la 9^e journée du championnat de Ligue 1 n'est pas allée à son

terme. L'arbitre Ahmed Bouzerar a arrêté la partie à la 64^e minute, après avoir été touché par un projectile. Après cette décision, le MC Alger rejoint le CR Belouizdad en tête du classement avec 20 points chacun, en attendant le choc mettant aux prises les deux clubs algérois, à l'occasion de la 12^e journée de la compétition. Par ailleurs, l'entraîneur français du CABB Arréridj, Franck Dumas, a écopé de deux matchs de suspension pour «critique publique envers officiel».

Les joueurs Akram Djahit (ES Sétif) et Adel Djerrar (CR Belouizdad) ont écopé chacun de trois matchs de suspension, dont un avec sursis, et 30 000 dinars d'amende pour voie de faits. L'ancien chargé de communication de l'USM Alger, Amine Tirmane, démissionnaire, s'est vu infliger six mois de suspension, dont trois mois avec sursis de toute fonction officielle, plus 200 000 dinars d'amende pour violation de

Mise à jour de la Ligue I

L'USMA et l'USMBA s'imposent

■ L'USM Alger a battu la JS Saoura 4 à 1, en match disputé au stade Omar-Hamadi, comptant pour la mise à jour de la 5^e journée du championnat de Ligue 1 de football. Les locaux ont ouvert le score par Meftah sur penalty (13^e), avant que les visiteurs ne remettent les pendules à l'heure grâce à Hamidi (18^e).



Les Rouge et Noir reviennent en force

Par Mahfoud M.

En seconde période, le champion sortant a repris l'avantage par Mahious (74^e). Le Libyen Ellafi a surgi à la 88^e minute pour aggraver la marque encore une fois sur penalty, avant que Zouari ne donne plus d'ampleur à la victoire des siens (89^e).

Grâce à cette victoire, la troisième de rang, le club algérois rejoint le MC Oran, la JS Kabylie, et la JS Saoura, à la troisième place au classement avec 13 points chacun. L'USMA et la JSS

comptent un match en moins. L'autre match de mise à jour a vu l'USM Bel-Abbès s'imposer devant la JS Kabylie 2 à 1, à domicile en mise à jour de la 6^e journée du championnat d'Algérie de Ligue 1 de football. Les locaux ont scoré par l'intermédiaire d'Ishak Bouda (1-0, 24^e) et Abdennour Belhocini (2-0, 60^e), avant que la JSK ne réduise l'écart par l'intermédiaire de son capitaine Walid Bencherifa (2-1, 65^e). Suite à cette victoire, l'USMBA se hisse à la 9^e place en compagnie du NA Hussein-Dey avec 10 points et encore un match en retard à apurer, tandis

que les «Canaris» restent toujours 3^e avec 13 unités, en compagnie du MC Oran, de la JS Saoura et de l'USM Alger.

Cette situation n'est pas du tout rassurante pour les Canaris qui s'approprient à disputer la phase des poules de la Ligue des champions et qui doivent être prêts pour ce rendez-vous très important pour eux. Le président Mellal est très déçu de la production de ses poulains qui ne se sont pas donnés à fond lors de ce match qui s'est avéré en deçà des attentes.

M. M.

NA Hussein-Dey

Adjali à la barre technique

La direction du NA Hussein-Dey a jeté son dévolu sur l'entraîneur Lakhdar Adjali pour diriger la barre technique, en remplacement de Arzeki Remane, démissionnaire, a-t-on appris lundi auprès de la direction du club pensionnaire de Ligue 1 de football. Après avoir songé, en premier lieu, à confier la barre technique à un techni-

cien étranger, le Nasria a fini par changer d'avis après l'échec des négociations avec le Français Bernard Simondi. «Nous avons choisi un enfant du club pour essayer de redresser la barre. C'est vrai que notre intention était d'engager un technicien étranger, mais il y a eu de nouvelles données qui nous ont empêché de le faire. Nous refusons de mettre trop de pression sur Adjali, il aura comme principal objectif le maintien et former en parallèle une équipe compétitive en vue de la saison prochaine au cours de laquelle nous allons viser le podium», a affirmé le président des «Sang et Or», Mourad Lahlou. Adjali (47 ans), ancien joueur du club (1991-1994), sera secondé par Azzedine Rahim (ex-USM Alger). Hacène Nougui sera chargé de la préparation physique, alors que Brahim Boumaâchouk est l'entraîneur

des gardiens. L'ancienne coqueluche du NAHD, Samir Alliche, «devrait également faire partie du staff», selon Lahlou. Remane, arrivé durant l'intersaison, a jeté l'éponge au lendemain de la défaite concédée dans le derby face au MC Alger (3-0), dans le cadre de la 8^e journée du championnat de Ligue 1. Quelques jours plus tard, le NAHD a bien réagi en s'imposant face à la JS Saoura (1-0) au stade de Dar El-Beida, dans le cadre de la 9^e journée. Le club algérois a complètement raté son entame de saison, ne comptant que deux victoires et 4 nuls contre 3 défaites. Adjali et son staff auront fort à faire à l'occasion de leur première sortie, en affrontant l'USM Alger au stade Omar-Hamadi, à l'occasion de la 10^e journée, dont la date de déroulement n'a pas encore été fixée.

Championnat arabe dames de basketball (Gr. B - 2^e J)

Hussein-Dey Marines perd face au COD Meknès

Le club de basket-ball algérien Hussein Dey Marines s'est incliné face à son homologue marocain du COD Meknès (organisateur) sur le score de 72 à 78 (mi-temps : 42-33), en match comptant pour la 2^e journée du groupe B du Championnat arabe féminin des clubs, disputé lundi soir à Meknès. C'est la deuxième défaite des Algériennes dans la compétition, après celle concédée, dimanche, face aux Tunisiennes du CS Sfaxien (48-60). Le premier match du groupe B, disputé plus tôt ce lundi, a enregistré la victoire du

CS Sfaxien devant Sharjah des Emirats arabes unis 100 à 50. Les protégées de Mokrane Benabes étaient exemptées hier, avant d'affronter aujourd'hui (17h00) les Libanaises du Club de Beyrouth. Hussein-Dey Marines bouclera la phase de poules face à Sharjah des Emirats arabes unis demain jeudi (17h00). Le groupe (A) du tournoi regroupe le GS Pétroliers (Algérie), l'ES Cap Bon (Tunisie), les Forces Armées Royales (Maroc) et Chabab Faheys (Jordanie). Sur les neuf clubs engagés dans ce tournoi, seul le 5^e du groupe B sera éliminé.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Après un accord avec le ministère de la Justice

Les magistrats mettent fin à leur grève

LE SYNDICAT national des magistrats (SNM) a annoncé hier la suspension de sa grève illimitée entamée depuis le 27 octobre dernier, après la conclusion d'un accord avec le ministère de la Justice. En effet, les magistrats vont rejoindre leurs postes à partir d'aujourd'hui.

Le président du SNM, Issaâd Mabrouk, a précisé que la décision de suspension de la grève qui a duré plusieurs jours intervient «après des médiations de bonnes volontés», ajoutant que les magistrats «ont répondu favorablement au dialogue à la lumière des circonstances que traverse le pays».

Le syndicat a déclaré dans un communiqué rendu public hier, que les juges qui n'étaient pas concernés par le mouvement et avaient boycotté le travail en solidarité avec leurs collègues sont invités à rejoindre leurs postes ainsi que ceux qui sont

concernés par le mouvement et l'acceptent. Par contre, selon l'accord, ceux qui refusent leur nouvelle affectation, auront à la rejoindre, signer le PV pour ensuite, sans travailler, rejoindre leur domicile après avoir déposé le recours.

Pour rappel, le ministère de la Justice avait regretté les actes de violence qui se sont produits dimanche à la cour d'Oran suite à l'intervention des éléments de la Gendarmerie nationale pour évacuer les magistrats qui refusaient de libérer leurs bureaux. Il avait promis d'ouvrir une enquête profonde pour situer les responsabilités et éviter la reproduction de ce genre d'actes qui nuisent à la réputation de secteur de la justice.

Selon le ministère de la Justice ce genre d'événement n'aurait pas lieu d'exister si les deux parties avaient gardé leur calme. **Meriem Benchaouia**

Dans plusieurs communes d'Alger

Campagnes de sensibilisation aux dangers du gaz

LA DIRECTION de distribution d'électricité et du gaz d'Alger (SDA) d'El Harrach lancera, début novembre, des campagnes de sensibilisation aux dangers de la mauvaise utilisation du gaz et des intoxications au monoxyde de carbone (CO), a indiqué mardi un communiqué de cette direction. Cette caravane de sensibilisation qui se poursuivra jusqu'au mois d'avril 2020, va sillonner 14 communes d'Alger dans l'objectif de sensibiliser les élèves des différents paliers, en leur donnant des conseils et des orientations pratiques, a souligné le même com-

munié. En prenant connaissance des conseils et orientations sur les méthodes à suivre pour éviter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone, les élèves transmettront indirectement «le message à leurs parents». Les communes concernées par ces campagnes de sensibilisation sont: El Harrach, Oued Smar, Bourouba, Mohammadia, Bordj El Kiffan, Bordj El Bahri, Bab Ezzouar, Ain Taya, Dar El Beida, El Marsa, Rouiba et Réghaia, outre les communes de H'raoua et Les Eucalyptus.

K. Y.

Médias

Décès du journaliste d'«El-Heddaf» Amine Aguemoune

LE JOURNALISTE du quotidien sportif «El-Heddaf», Mohamed Amine Aguemoune, est décédé mardi des suites d'un arrêt cardiaque, a appris l'APS auprès de ses collègues. Ayant rejoint le groupe El-

Heddaf en 2011, Aguemoune (33 ans) était chargé de gérer le site internet du quotidien et ses différents réseaux sociaux, en plus de sa fonction de rédacteur en chef adjoint des correcteurs.

L'enterrement a eu lieu hier au cimetière de Meftah.

Ministère de la Communication
Abdelkader Oulmi démis de ses fonctions

ABDELKADER Oulmi a été démis hier de ses fonctions de secrétaire général du ministère de la Communication. Il était en poste depuis 2013, après avoir été D-G de l'ENTV. **R. N.**

Ancienne ministre de la Culture Khalida Toumi placée en détention provisoire

L'ANCIENNE ministre de la Culture, Khalida Toumi, a été placée lundi, peu avant minuit, en détention provisoire après sa comparution devant le conseiller enquêteur près la Cour suprême dans le cadre d'enquêtes liées à des affaires de corruption, a-t-on appris auprès de cette Cour. L'ancienne ministre de la Culture est poursuivie notamment pour dilapidation de deniers publics, abus de fonction et octroi d'indus privilégiés. **H. N.**

Daech cherche un successeur à al baghdadi



Djalou@hotmail.com

Tizi-Ouzou

Les travailleurs de l'université réclament leur prime de rendement

Les personnels administratif, technique et agents de service (ATS) de l'université Mouloud-Mammeri de Tizi-Ouzou (UMMTO) ont entamé, mardi, une grève de trois jours pour réclamer le versement de la prime de rendement.

Par Slim O.

Cet arrêt de travail initié par la coordination de l'UMMTO du Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (Snapap) a été ponctué par un rassemblement des travailleurs

devant le siège du rectorat. Les grévistes qui sont à leur deuxième action après la grève de deux jours observée les 22 et 23 octobre dernier, ont dénoncé le «blocage de la prime de rendement des quelque 1 600 travailleurs de l'UMMTO, qui n'a pas été versée depuis un mois».

Contacté pour recueillir sa version sur cette doléance des travailleurs grévistes, le recteur de l'UMMTO était injoignable par téléphone et il n'était pas dans son bureau, a-t-on appris auprès de son secrétariat.

S. O./APS

Autorisation du règlement

Les frais de la «Omra» à partir des comptes devises

La Banque d'Algérie a autorisé les particuliers et les agences de voyages à payer les frais de la «Omra» (pèlerinage à La Mecque hors Hadj), à partir de leurs comptes devises. «Les agences de voyages et de tourisme désignées par l'Office national du Hadj et de la Omra, pour la prise

en charge et l'organisation de voyages de pèlerinage Omra, peuvent ordonner des transferts de fonds à partir de leurs comptes devises-personnes morales en règlement de leurs dépenses contractuelles au royaume d'Arabie saoudite», a expliqué la Banque centrale dans une note destinée aux banques intermédiaires agréées, dont l'APS a obtenu une copie. En outre, «les citoyens désirant effectuer un pèlerinage Omra peuvent régler les prestations qui leur sont fournies par les agences de voyages et de tourisme susmentionnées, par des virements bancaires à partir de leurs comptes devises», a-t-on précisé dans cette note publiée

le 27 octobre 2019. La Banque d'Algérie a, par ailleurs, rappelé que «toute alimentation d'un compte devises pour un montant égal ou supérieur à l'équivalent de 1 000 euros doit être appuyée, préalablement, par une déclaration douanière d'importation de ce montant». Cette mesure intervient en application de l'article 72 de la loi 15-18 du 30 décembre 2015 portant loi de finances pour l'année 2016 et de l'article 3 du règlement du Conseil de la monnaie et du crédit 16-02 du 21 avril 2016, selon la note. «Le non-respect de cette procédure est assimilé à une infraction à la législation et à la réglementation des changes», souligne la banque centrale. **Y. N.**